

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## La Suisse a le plus haut niveau de liberté économique de la Francophonie, devançant le Canada et le Luxembourg

Le 16 octobre 2008  
Pour diffusion immédiate

**MONTRÉAL, QC** —La Suisse obtient le plus haut niveau de liberté économique parmi les membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et se classe au quatrième rang de l'indice de liberté économique mondial, selon un rapport publié aujourd'hui par l'Institut Fraser, un organisme de recherche indépendant.

Le Canada est le deuxième pays de l'OIF ayant le plus de liberté économique se classant au 7<sup>ème</sup> rang de l'indice de liberté économique mondial, devançant le Luxembourg en 21<sup>ème</sup> place. La Belgique, quant à elle, se classe au 5<sup>ème</sup> rang des pays de l'OIF (soit au 44<sup>ème</sup> rang mondial), devançant respectivement la France (45<sup>ème</sup>) et la Grèce (54<sup>ème</sup>).

La République de Maurice, le premier pays africain membre de l'OIF, occupe la 4<sup>ème</sup> place du classement de la Francophonie (41<sup>ème</sup> rang mondial) et représente un exemple à suivre pour les pays en voie de développement.

Intitulé *La liberté économique dans la Francophonie (2008)*, le rapport s'appuie sur les résultats de l'étude *Economic Freedom of the World: 2008 Annual Report* et analyse la liberté économique des pays membres de l'OIF à l'exception des membres associés et des observateurs. L'intégralité du rapport sur la Francophonie est disponible sur le site web [www.institutfraser.org](http://www.institutfraser.org)

Soumis à un examen par les pairs, l'indice mondial utilise 42 composantes pour établir l'indice servant à classer 141 pays et territoires. Cet indice s'appuie sur les politiques qui encouragent la liberté économique. Les fondements de la liberté économique sont le choix personnel, le libre-échange, la libre concurrence et la sécurité de la propriété privée. Cette liberté économique est mesurée dans cinq domaines : (1) taille de l'appareil gouvernemental, (2) structure juridique et sécurité du droit de propriété, (3) accès à une monnaie saine, (4) liberté de commerce international et (5) réglementation du crédit, du travail et des activités commerciales.

Les cinq nations francophones qui ont le degré de liberté économique le plus faible sont les suivantes : le Tchad qui se classe au 31<sup>ème</sup> rang du classement de la Francophonie, la République Centrafricaine et la Guinée-Bissau qui se classent ex-æquo au 32<sup>ème</sup> rang, le Niger qui se classe au 34<sup>ème</sup> rang et enfin le Congo qui occupe le dernier rang du classement.

«La recherche démontre que les populations des pays jouissant d'une grande liberté économique bénéficient d'une prospérité accrue, de libertés individuelles plus grandes et d'une espérance de vie prolongée », a souligné Louis-Philippe Béland, analyste de politiques publiques pour le Centre de recherches sur le Commerce et la Mondialisation à l'Institut Fraser et auteur principal du rapport.

(suite)

*La Liberté économique dans la Francophonie—page 2*

« Or les pays de la Francophonie bénéficient d'un niveau de liberté économique moyen plus faible que celui des Nations du Commonwealth, de la Ligue arabe, de l'Amérique centrale et du Sud et de l'Asie », a observé M. Béland.

Vingt-neuf des trente-cinq membres de l'OIF inclus dans le rapport sont des pays en voie de développement possédant un faible PIB par habitant et des indicateurs de développement décevants, tels que l'espérance de vie à la naissance, le taux de survie infantile et le nombre de médecins pour 1000 habitants.

«La structure juridique et la sécurité du droit de propriété est la catégorie la plus problématique pour les pays de la Francophonie » a fait savoir Jean-François Minardi, analyste sénior de politiques publiques, pour le Québec et la francophonie, à l'Institut Fraser.

« Vingt États membres ont un score inférieur à 5 sur 10 pour la qualité de leur système juridique où une valeur plus élevée signifie un niveau plus élevé de liberté. Six d'entre eux ont un score inférieur à 3 », a indiqué M. Minardi.

La liberté de commerce international et la réglementation du crédit, du travail et des activités commerciales posent également problème pour plusieurs pays de la Francophonie, selon M. Minardi.

« La liberté économique permet aux personnes et aux familles de décider de leur propre avenir. Leur ingéniosité et leur dynamisme l'emportent haut la main sur la planification du gouvernement. De plus, cette liberté permet aux individus de s'affranchir du gouvernement, ouvrant la voie à l'expression politique et, finalement, à une démocratie saine », a déclaré Fred McMahon, directeur du Centre de recherches sur le Commerce et la Mondialisation à l'Institut Fraser et co-auteur du rapport.

Pour promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté, les auteurs du rapport encouragent les pays de la Francophonie à mettre l'accent sur l'accroissement de la liberté économique et formulent trois types de réformes:

1. L'État de droit doit être renforcé afin de protéger le droit de propriété, d'encourager l'investissement et de réduire la corruption.
2. Les obstacles au commerce international doivent être supprimés. Les pays en voie de développement ont tendance à avoir de plus petits marchés intérieurs et pourraient ainsi bénéficier de l'ouverture de leurs frontières.
3. La réglementation des entreprises doit être simplifiée afin d'encourager l'investissement et la création d'entreprise.

« En l'absence de mécanismes de règlement des litiges et d'un droit de propriété solide, de nombreux échanges mutuellement avantageux sont impossibles, sapant ainsi le marché des échanges », conclut M. Béland. Bien que cruciale pour la prospérité, l'amélioration du système juridique est une tâche complexe et de longue haleine. Les pays en voie de développement doivent faire preuve de patience et s'inspirer du succès de pays similaires ».

**(suite)**

### **À propos de l'indice de liberté économique**

L'*indice de liberté économique mondial* détermine dans quelle mesure les politiques et les institutions d'un pays favorisent la liberté économique. Le rapport annuel est publié de concert avec le Réseau de liberté économique, un groupe formé d'instituts de recherche et d'organismes à caractère éducatif de plus de 76 pays et territoires.

–30 –

#### **CONTACT MÉDIAS :**

Fred McMahon, Directeur du centre des études sur la mondialisation

L'Institut Fraser, Tél. : (416) 363-6575 poste : 226

Courriel: [fred.mcmahon@fraserinstitute.org](mailto:fred.mcmahon@fraserinstitute.org)

L'Institut Fraser est un organisme de recherche et de formation indépendant qui possède des bureaux dans toute l'Amérique du Nord et des partenaires dans plus de 70 pays. Il a pour mission de mesurer, d'analyser et de faire connaître l'impact des marchés concurrentiels et de l'intervention gouvernementale sur le mieux-être des individus. Pour protéger son indépendance, l'Institut n'accepte ni subventions publiques ni contrats de recherche. Pour toutes précisions, consultez le site web [www.institutfraser.org](http://www.institutfraser.org)

Pour de plus amples renseignements :

Dean Pelkey, Directeur des communications, Institut Fraser

Tél. : (604) 714-4582, Email [dean.pelkey@fraserinstitute.org](mailto:dean.pelkey@fraserinstitute.org)